

PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL
MÉTHANIER RABASKA ET DES
INFRASTRUCTURES CONNEXES

AUDIENCES DU B.A.P.E.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

DENYSE RONDEAU

JANVIER 2007

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Par la présente, je vous fais part de mon opposition à l'implantation à Lévis du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes.

OBJECTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Depuis plusieurs années, les Québécois utilisent dans leur vie quotidienne une énergie propre, celle de l'hydroélectricité. Le virage vers l'énergie au gaz naturel, plus propre certes que le charbon et le pétrole, mais moins que d'autres sources, est-il nécessaire? Notre sécurité énergétique n'a pas à être liée au gaz si l'on se fie aux propos que tenait le Président directeur général d'Hydro-Québec, Monsieur Thierry Vandal, le 2 mai dernier. Il assurait que la croissance de la demande d'électricité serait désormais assurée par l'eau et par le vent et il reconnaissait que tous les nouveaux besoins du Québec pourraient être satisfaits par les énergies renouvelables.

Au moment où les responsables de l'expédition sur le Sedna rapportent des résultats alarmants au sujet du réchauffement de la planète, au moment où tous les spécialistes de l'environnement nous exhortent à nous informer sur les changements climatiques, à poser des gestes individuels quotidiens pour diminuer les gaz à effet de serre (GES), comment pouvons-nous penser qu'un projet tel Rabaska qui générerait l'ajout de 146 000 tonnes de GES par an soit admissible collectivement. L'incitation à utiliser le gaz naturel ne peut que retarder le développement de nos propres ressources énergétiques renouvelables telles l'éolien, la géothermie, le solaire et l'hydroélectricité. Quels intérêts servirait l'installation d'un port méthanier sinon les intérêts lucratifs de Gaz de France, Gaz Métropolitain et Enbridge?

OBJECTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ, À LA POLLUTION ET À LA PRÉSERVATION DU CACHET DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Qu'en est-il maintenant de la **sécurité** d'un tel port et de ses installations à proximité de zones habitées et en un endroit où le chenal du fleuve est étroit et la navigation complexe dans des conditions hivernales. Lévis, nous a-t-on dit, serait le premier port méthanier «de glace» situé à l'intérieur des terres. Cette situation n'est pas d'ordre à rassurer les populations environnantes et spécialement celle de l'île d'Orléans qui ne possède qu'une seule voie de sortie en cas d'évacuation nécessaire.

Qu'en est-il également de la **pollution par le bruit et la lumière** qui incommoderont les citoyens pendant plusieurs heures à chaque fois qu'un méthanier sera amarré au port?

Qu'en est-il du **danger de contamination** de la production laitière et maraîchère de l'île d'Orléans?

Qu'en est-il finalement de l'irréversible **détérioration d'un lieu historique** et patrimonial que nous, citoyens, nous acharnons à protéger depuis des décennies? Je parle, bien sûr, de l'île d'Orléans. Depuis plusieurs années, des efforts immenses ont été faits pour conserver à ce joyau du patrimoine sa beauté et son cachet. Nous avons respecté le zonage agricole; nous avons agi conformément aux recommandations du ministère de la Culture pour ce qui est du développement architectural de l'île; nous avons développé le tourisme de façon harmonieuse.

Dans sa magnifique chanson intitulée «Le tour de l'île», Félix Leclerc nous mettait déjà en garde contre un développement insensé de ce lieu quand il disait «Imaginons l'île d'Orléans un dépotoir, un cimetière, Parc à vidanges, boîte à déchets, U.S. parking...» Puissent ces paroles ne jamais se réaliser car nous tenons à tout prix à conserver son cachet à ce joyau du patrimoine qu'est notre île!

Je souhaite, Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires, que vous preniez ces considérations en compte dans votre analyse du projet.

Denyse Rondeau

Le 22 janvier 2007